



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 12 mars 2021

Délibération N° CS_2021_03_3

Objet : **Débat d'orientation budgétaire 2021 et prospective pluriannuelle du mandat**

Date de convocation : **jeudi 04 mars 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 15 mars 2021**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain , Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MAILLET Eric, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florent, Monsieur SOW Abdoulaye

Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Monsieur ODO Xavier (donnant pouvoir à Monsieur RAPP Florent), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Etaient absents ou excusés :

Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MBOUNI Levana , Monsieur VITORIO Alipio

En vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les orientations générales du budget 2021 ont été présentées ce jour en séance.

Le document de travail soumis évoque le contexte organisationnel et budgétaire, et présente les facteurs d'évolution du budget 2021 avec les conséquences liées aux décisions des budgets précédents.

Également, pour le premier budget du mandat, il a été travaillé collégalement à la construction d'une prospective numérique mutualisée ambitieuse au service des villes et de leur population.

A cette fin, trois commissions ont été constituées, et se sont réunies à de multiples reprises depuis septembre 2020 pour concevoir et proposer une feuille de route tenant compte des nouvelles attentes des villes :

- une commission « Confiance et sécurité numérique » en charge de réfléchir aux nouveaux besoins pour sécuriser les traitements et le stockage des données des collectivités ;
- une commission « Ville Numérique Intelligente » en charge de définir les nouvelles attentes des villes en services numériques pour améliorer le service au public et optimiser les ressources internes ;
- une commission « Inclusion, formation et proximité » qui s'est penchée sur l'analyse des besoins des villes en accompagnement des citoyens et des agents.

Les réflexions se sont articulées autour de trois axes de développement :

- consolider l'environnement numérique de confiance : assurer la sécurité du patrimoine informationnel public et garantir la protection des données individuelles, consolider l'infrastructure et les ressources support de l'hébergement souverain des services, compléter l'outillage sécuritaire et les mesures de surveillance proactive des plateformes, développer l'identité numérique de l'agent et de l' élu.
- développer la Ville Numérique Intelligente au service des citoyens : ouvrir des téléservices adaptés et accessibles, renforcer la démocratie participative et la transparence de l'action publique, faciliter la mobilité et le télétravail, favoriser l'innovation avec les startups du territoire, améliorer la durabilité du patrimoine public bâti et de l'espace public par l'usage des objets connectés, simplifier les dispositifs d'alerte et de communication vers les habitants.
- contribuer à une meilleure inclusion numérique des agents et des citoyens, investir dans la formation numérique des agents et contribuer à une plus forte proximité du SITIV et des services des villes.

Ces travaux ont débouché sur le partage d'une liste totale de 65 actions souhaitées et priorisées par les élus des villes, amenant à une déclinaison budgétaire pluriannuelle autour de deux hypothèses :

Hypothèse 1

Cette hypothèse a été construite pour permettre au SITIV une continuité d'exploitation et de maintien à niveau du catalogue des services actuels, en assumant les projets connus, en poursuivant un niveau d'investissement suffisant pour le renouvellement des actifs, et en poursuivant également l'ensemble des maintenances et mises à niveau sur les logiciels et matériels socles des différentes plateformes numériques proposées aux villes.

Hypothèse 2

Cette hypothèse a été construite pour permettre de réaliser les actions identifiées de priorité 1, au nombre de 35, qui impliquent une dépense globale de 2 millions d'euros sur le mandat, répartis à parts égales entre investissement et fonctionnement.

L'impact budgétaire des propositions relatives aux programmes en cours et aux nouveaux projets a été exposé.

L'ensemble de ces points a été laissé au débat.

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 11 voix pour

Et 2 abstentions

- d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,
Le Président, Pierre-Alain MILLET**